

Conduite et gestion des entreprises maritimes - Commerce/plaisance professionnelle

RNCP40092 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BAC PRO — Baccalauréat professionnel
Code(s) NSF	311u
Formacode(s)	31870
Code(s) ROME	N3202
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2029

Certificateur(s)

Ministère chargé de la mer<http://www.formation-maritime.fr>

Partenaires habilités

15 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 15 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASS GERAN ECOLE FORMA PROFE MARIT AQUACO	31398786900010	Former et organiser l'évaluation
CTRE EUROPEEN FORMAT CONTINUE MARITIME	18290902800017	Former et organiser l'évaluation
LYCEE DE LA MER PAUL BOUSQUET	19341599900013	Former et organiser l'évaluation
LYCEE MARITIME ANITA CONTI	19763005600012	Former et organiser l'évaluation
LYCEE MARITIME & AQUACOLE DE CHERBOURG	19501861900013	Former et organiser l'évaluation
LYCEE MARITIME DE CIBOURE	19641840400014	Former et organiser l'évaluation
LYCEE MARITIME ET AQUACOLE DE BASTIA	19202666400016	Former et organiser l'évaluation
LYCEE PROFES MARITIME BOULOGNE-LE PORTEL	19623903200010	Former et organiser l'évaluation
LYCEE PROFESSIONNEL MARITIME AQUACOLE	19561719600017	Former et organiser l'évaluation
LYCEE PROFESSIONNEL MARITIME GUILVINEC	19292097300018	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 15 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp40092-conduite-et-gestion-des-entreprises-maritimes-commerce-plaisance-professionnelle/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le baccalauréat professionnel spécialité conduite et gestion des entreprises maritimes (CGEM) - Commerce/plaisance professionnelle est destiné à des marins souhaitant exercer des fonctions à bord d'un navire armé au commerce ou à la plaisance professionnelle.

Le cursus du baccalauréat professionnel spécialité « Conduite et gestion des entreprises maritimes (CGEM) –

Commerce/plaisance professionnelle » conduit à la délivrance de l'une des quatre spécialités maritimes de baccalauréat. Les titulaires du baccalauréat professionnel ou les élèves ayant suivis le cursus bénéficient de passerelle permettant d'obtenir des titres maritimes pour exercer des fonctions à bord d'un navire, sous réserve du respect de certaines conditions.

Tous les cursus comportent des enseignements généraux comprenant notamment le français, les mathématiques, l'histoire-géographie, l'économie – gestion, les sciences-physiques, l'anglais et l'EPS ; 18 semaines de période de formation en milieu professionnel (PFMP) et des formations spécifiques qui permettent l'obtention de certificats d'aptitude et attestations permettant d'exercer des fonctions et tâches spécifiques à bord. Elles varient selon la spécialité.

Le cursus du baccalauréat professionnel spécialité « Conduite et gestion des entreprises maritimes (CGEM) – Commerce/plaisance professionnelle » vise à garantir à son titulaire l'acquisition d'une expérience professionnelle, une polyvalence liée à une formation technique, une autonomie au travail ainsi qu'une forte sensibilisation aux problèmes environnementaux et à la préservation de la ressource marine.

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du baccalauréat professionnel spécialité conduite et gestion des entreprises maritimes (CGEM) commerce/plaisance professionnelle peut travailler à bord d'un navire de commerce, de plaisance professionnelle, de pêche et aux cultures marines.

Sur un navire de commerce, les caractéristiques du métier varient en fonction de la taille des navires, du type de navire (navire de charge, de servitude ou à passager) de la durée d'absence du port et des zones fréquentées. Les activités exercées dépendront également de l'option choisie pour la plaisance professionnelle (option yacht ou voile). Lorsqu'il est embarqué, le titulaire de la spécialité « CGEM Commerce/plaisance professionnelle » de baccalauréat professionnel exerce son activité dans un environnement délimité par les contraintes liées au travail à bord d'un navire : navigation maritime, réglementation internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, réglementation liée à la sécurité et au droit du travail. Le titulaire du baccalauréat professionnel spécialité conduite et gestion des entreprises maritimes (CGEM) commerce/plaisance professionnelle peut également prétendre à des fonctions à terre dans des entreprises du secteur maritime et para-maritime.

Le titulaire du Baccalauréat Professionnel Conduite et gestion des entreprises maritimes – Commerce/plaisance professionnelle exerce les activités suivantes :

? Embarqué sur un navire de pêche, il participe à la conduite du navire tout en assurant, en toutes circonstances, sa sécurité, celle de l'équipage et du navire, le respect de l'environnement en effectuant les activités suivantes :

- conduite du navire en route ou en pêche
- mise en œuvre, exploitation, entretien et réparation des appareils et des engins de pêche
- traitement et conservation des captures
- gestion des ressources vivantes

? Embarqué sur un navire de commerce :

- conduite du navire
- sécurité de l'équipage et des passagers
- assurer la réussite des opérations commerciales

? Embarqué sur un navire de plaisance professionnelle :

1. Option voile

- maîtriser la navigation à la voile
- savoir entretenir et gréer les navires à voile
- appliquer la réglementation maritime
- gérer une entreprise maritime de plaisance
- gérer les relations avec les clients
- sécurité de l'équipage et des passagers
- maintenance de 1er niveau du navire

2. Option yacht

- maîtriser la navigation au yachting
- entretenir et manœuvrer un yacht
- appliquer la réglementation maritime
- gérer un yacht
- gérer les relations avec les clients
- sécurité de l'équipage et des passagers

- maintenance de 1er niveau du navire

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Après l'obtention des titres maritimes professionnels requis, le titulaire du baccalauréat professionnel spécialité CGEM commerce/plaisance professionnelle doit être capable de :

1. Pour l'activité conduite des installations pêche :

- assurer le quart en toute sécurité
- préparer la mise en service, mettre en service, et stopper un équipement ou l'installation conformément aux procédures
- rendre compte de l'activité

2. Pour l'activité réalisation de la maintenance :

- organiser les postes de travail
- assurer les visites systématiques périodiques
- collecter, analyser, interpréter toutes les informations afin de participer à la bonne marche du navire
- consigner ces tâches dans le journal passerelle

3. Pour l'activité réalisation de la maintenance corrective :

- organiser les postes de travail
- mettre en œuvre les tests et inspections afin de localiser les éléments défectueux
- collecter, analyser, interpréter, traiter toutes les informations nécessaires à l'intervention
- contrôler le bon fonctionnement et mettre à jour l'historique

4. Pour l'activité gestion :

- gérer les ressources humaines et la formation
- gérer le matériel et les produits
- gérer les contraintes liées à l'environnement
- appréhender les aspects économiques du secteur d'activité maritime

5. Pour l'activité sécurité :

- organiser et de mettre en œuvre la sécurité des personnes et des biens

6. Pour l'activité communication :

- comprendre, se faire comprendre
- utiliser les systèmes de communication

Blocs de compétences

RNCP40092BC01 — Assurer la conduite et la maintenance des machines marines au niveau mécanicien 250 kW

LISTE DE COMPÉTENCES

- Faire démarrer et arrêter un moteur diesel et un moteur hors-bord
- Faire démarrer et arrêter les machines auxiliaires y compris les systèmes connexes
- Faire fonctionner les machines principales et auxiliaires
- Surveiller et évaluer leurs performances et leur capacité
- Réaliser la maintenance d'un moteur diesel et d'un moteur hors-bord

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle en cours de formation

RNCP40092BC02 — Assurer le fonctionnement, l'entretien et la maintenance des appareils électriques, électrotechniques et des automatismes au niveau de mécanicien 250 kW

LISTE DE COMPÉTENCES

- Faire démarrer et arrêter les moteurs à allumage commandé, les alternateurs, les génératrices et les systèmes de commande connexes
- Faire fonctionner les systèmes électriques, électroniques et de commande
- Utiliser du matériel électrique en toute sécurité et prendre les précautions de sécurité adaptées avant d'entamer les travaux (appliquer les procédures d'isolement et d'urgence...)
- Identifier les défaillances et maintenir, remettre en état ce matériel

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle en cours de formation

RNCP40092BC03 — Planifier et exécuter une navigation en toute sécurité au niveau de matelot et au niveau capitaine 500

LISTE DE COMPÉTENCES

- Déterminer la position d'un navire
- Utiliser le radar pour garantir la sécurité de la navigation
- Manœuvrer le navire
- Planifier et programmer les opérations de navigation et de sécurité de la navigation
- Utiliser les divers moyens et réaliser les contrôles, inspections, tests et analyses relatifs à la navigation et aux équipements de navigation et de manœuvre
- Collecter, analyser, interpréter et traiter les informations relatives à l'anticollision et à la sécurité de la navigation
- Utiliser les instruments et les appareils de navigation ainsi que toutes les informations disponibles pour assurer le quart en toute sécurité
- Utiliser l'information météorologique
- Comprendre et se faire comprendre. Utiliser l'anglais technique écrit ou parlé et les Standard Marine Communication Phrases

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation ponctuelle

RNCP40092BC04 — Mettre en œuvre les techniques de pont et de pêche au niveau matelot

LISTE DE COMPÉTENCES

- Connaître les différents équipements de pêche
- Connaître les techniques de matelotage et de ramendage
- Mettre en œuvre les travaux d'entretien et de réparation à bord

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle en cours de formation

RNCP40092BC05 — Assurer l'exploitation du navire en toute sécurité au niveau de matelot et au niveau capitaine 500

LISTE DE COMPÉTENCES

- Gérer les équipements et les opérations relatifs au chargement et à la stabilité
- Contrôler l'assiette, la stabilité et les contraintes
- Élaborer des plans d'urgence et de maîtrise des avaries et faire face aux situations d'urgence
- Gérer le matériel et les opérations liés à la sécurité
- Maintenir la navigabilité du navire
- Prévenir, maîtriser et lutter contre les incendies à bord
- Entretenir et faire fonctionner les engins de sauvetage et moteurs d'embarcation
- Participer aux soins médicaux à bord
- Maintenir la sécurité et la sûreté du navire, de l'équipage et des passagers
- Veiller à ce que les engins de sauvetage, les dispositifs de lutte contre l'incendie et autres systèmes de sécurité soient en état de fonctionner
- Comprendre la construction des navires, son entretien et ses réparations
- Tenir à jour les documents réglementaires et identifier les différentes réglementations applicables
- Connaître les techniques de matelotage et d'exploitation des engins de pêche
- Rédiger un rapport de mer

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation ponctuelle : deux épreuves écrites

RNCP40092BC06 — Conduire et exploiter un navire de plaisance à voile (bloc optionnel)

LISTE DE COMPÉTENCES

- Connaître les techniques de navigation à la voile
- Connaître les techniques d'entretien et de gréage des navires à voile
- Connaître la réglementation maritime
- Gérer commercialement un navire de plaisance à voile

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle en cours de formation
Évaluation ponctuelle écrite

RNCP40092BC07 — Conduire et exploiter un navire de plaisance à moteur (bloc optionnel)

LISTE DE COMPÉTENCES

- Connaître les techniques de navigation au yachting
- Connaître les techniques d'entretien et de manœuvre des yachts
- Connaître la réglementation maritime relative au monde du yachting et à la croisière
- Gérer commercialement et manager un yacht

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle en cours de formation
Évaluation ponctuelle écrite

RNCP40092BC08 — Garantir l'application des réglementations relatives aux activités maritimes et au développement durable

LISTE DE COMPÉTENCES

- Connaître les spécificités du métier de marin et les réglementations qui s'y réfèrent
- Connaître les spécificités du travail maritime et du régime social du marin
- Connaître les bases de l'écologie générale et maritime
- Comprendre les enjeux du développement durable
- Connaître les bases de l'écologie générale et maritime
- Connaître les différentes sources de pollution liées à l'exploitation du milieu marin
- Identifier les différents éléments spécifiques au navire

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation ponctuelle

RNCP40092BC09 — Gestion d'une entreprise maritime au niveau capitaine 500

LISTE DE COMPÉTENCES

- Identifier les spécificités de la gestion des ressources matérielles de l'entreprise maritime
- Identifier les spécificités de la gestion des ressources humaines de l'entreprise maritime
- Identifier les différents éléments de l'environnement économique et politique de l'entreprise maritime
- Maîtriser les bases de la gestion comptable de l'entreprise maritime
- Comprendre les enjeux de la commercialisation des prestations de commerce au sein d'une entreprise maritime

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation ponctuelle écrite

RNCP40092BC10 — Mathématiques

LISTE DE COMPÉTENCES

- Rechercher, extraire et organiser l'information
- Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution
- Expérimenter, simuler
- Critiquer un résultat, argumenter
- Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle en cours de formation

RNCP40092BC11 — Sciences physiques et chimiques

LISTE DE COMPÉTENCES

- Rechercher, extraire et organiser l'information
- Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité
- Expérimenter, simuler
- Critiquer un résultat, argumenter
- Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle en cours de formation

RNCP40092BC12 — Économie – gestion

LISTE DE COMPÉTENCES

- Identifier les caractéristiques de l'environnement et du secteur de son activité professionnelle
- Découvrir et maîtriser les bases de la gestion et de la communication professionnelle

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuve ponctuelle écrite

RNCP40092BC13 — Prévention-santé-environnement

LISTE DE COMPÉTENCES

- Conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème
- Analyser une situation professionnelle en appliquant différentes démarches : analyse par le risque, par le travail, par l'accident
- Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques
- Proposer et justifier les mesures de prévention adaptées
- Proposer des actions permettant d'intervenir efficacement face à une situation d'urgence
- L'environnement réglementaire maritime en classe de seconde
- L'environnement professionnel de la réglementation maritime en classe de première et de terminale
- Le développement durable

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuve ponctuelle écrite

RNCP40092BC14 — Langue vivante

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences de niveau B1+ du CECRL

- S'exprimer oralement en continu
- Interagir en langue étrangère
- Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle en cours de formation

RNCP40092BC15 — Français

LISTE DE COMPÉTENCES

- Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer
- Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire
- Devenir un lecteur compétent et critique
- Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuve ponctuelle écrite

RNCP40092BC16 — Histoire-géographie-enseignement moral et civique

LISTE DE COMPÉTENCES

- Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures
- Comprendre les enjeux liés au développement durable
- Identifier les enjeux et contraintes de la mondialisation
- Identifier les droits et devoirs civils, politiques, économiques et sociaux

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuve ponctuelle écrite

RNCP40092BC17 — Arts appliqués et cultures artistiques

LISTE DE COMPÉTENCES

- Identifier les caractéristiques essentielles d'œuvres, de produits, d'espaces urbains ou de messages visuels
- Situer une œuvre ou une production dans son contexte de création
- Maîtriser les bases de la pratique des outils graphiques, traditionnels et informatiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle en cours de formation

RNCP40092BC18 — Éducation physique et sportive

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences de niveau 4 du référentiel de compétences attendues

- Réaliser une performance motrice maximale
- Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains
- Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique
- Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif
- Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle en cours de formation

RNCP40092BC19 — Langue vivante (Bloc facultatif)

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences de niveau B1+ du CECRL

- S'exprimer oralement en continu
- Interagir en langue étrangère
- Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuve ponctuelle orale

RNCP40092BC20 — Éducation physique et sportive (Bloc facultatif)

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences de niveau 5 du référentiel de compétences attendues

- Réaliser une performance motrice maximale
- Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains
- Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique
- Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif
- Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuve ponctuelle

RNCP40092BC21 — Mobilité (Bloc facultatif)

LISTE DE COMPÉTENCES

Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger

- Caractériser le contexte professionnel étranger
- Réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger
- Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l'étranger et en France

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuve ponctuelle orale

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire de la spécialité « CGEM commerce/plaisance professionnelle » de baccalauréat professionnel est amené

à exercer son activité dans des entreprises du secteur maritime, dans un contexte réglementaire international (la langue internationale professionnelle est l'anglais) : transport littoral de passager, dragage public ou privé, remorquage portuaire et hauturier, lamanage et balisage.

Le titulaire de la spécialité « CGEM Commerce/plaisance professionnelle » de baccalauréat professionnel est amené à exercer son activité dans d'autres entreprises liées au développement durable dans un contexte réglementaire national ou international.

Lorsqu'il est embarqué, le titulaire de la spécialité « CGEM commerce/plaisance professionnelle » de baccalauréat professionnel exerce son activité dans un environnement délimité par les contraintes liées au travail à bord d'un navire : navigation maritime, réglementation internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, réglementation liée à la sécurité et au droit du travail.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le titulaire de la spécialité « CGEM commerce/plaisance professionnelle » de baccalauréat professionnel peut, entre autres, exercer les fonctions de :

- Matelot ou maître d'équipage à bord de tout navire
- Second ou capitaine à bord des navires à voile ou sur les yachts selon l'option choisie
- Chef d'entreprise ou gérant d'un armement de plaisance à voile ou sur les yachts selon l'option choisie
- Manager technique au sein d'une entreprise ou d'un armement de plaisance à voile ou sur les yachts selon l'option choisie
- Tout emploi lié au développement durable et la protection des espèces marines

Selon la taille de l'entreprise du secteur d'emploi, maritime ou non, le titulaire de la spécialité « CGEM commerce/plaisance professionnelle » de baccalauréat professionnel est appelé à exercer les activités d'exécution ou d'encadrement de l'ensemble des tâches qui lui sont confiées : il peut être employé, contremaître ou responsable d'entreprise.

Le titulaire de la spécialité « CGEM commerce/plaisance professionnelle » de baccalauréat professionnel peut obtenir, sous réserve d'aptitude physique et après une expérience professionnelle correspondant à la réglementation en vigueur, un brevet de commandement de capitaine 500 au commerce ou à la plaisance professionnelle (sous réserve de l'obtention des certifications STCW requises).

Son potentiel lui permet d'assumer à terme des responsabilités plus étendues en accédant, s'il répond aux conditions réglementaires et suit les formations adéquates, à des titres maritimes de niveau direction.

Le titulaire du diplôme de la spécialité « CGEM Commerce/plaisance professionnelle » de baccalauréat professionnel possède un niveau de compétences générales et professionnelles lui permettant, soit de s'insérer professionnellement dans des emplois de niveau 4 du répertoire des certifications professionnelles, soit de poursuivre en formation de BTSM, ou progresser dans sa carrière de marin par la formation continue. Le titulaire pourra aussi choisir de se spécialiser et ainsi obtenir une qualification lui permettant de compléter sa formation.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La profession de marin est une profession réglementée conformément aux articles L5521-2 et suivants du code des transports. Les conditions de formation et d'exercice sont fixées :

- au niveau international par :

La convention internationale de 1978 sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets de veille (Convention dite STCW) telle que modifiée,

La Convention internationale de 1995 sur les normes de formation du personnel des navires de pêche, de délivrance des brevets et de veille (Convention dite STCW-F) telle que modifiée,

- au niveau européen par :

La directive 2022/993/CE du 8 juin 2022 concernant le niveau minimal de formation des gens de mer, telle que modifiée,

- au niveau national par :

Le code des transports, notamment le Livre V (partie législative),

Le décret n° 2015-723 du 24 juin 2015 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice de fonctions à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines.

Préalablement à l'entrée à la profession de marin ou à l'inscription dans un établissement d'enseignement ou de formation maritime agréé, une visite d'aptitude médicale à la navigation dans les conditions fixées par le décret n° 2015-1575 du 3 décembre 2015 est requise.

Pour garantir le maintien des compétences des marins, ces brevets doivent être revalidés tous les 5 ans.

Des conditions d'âge pour la délivrance du brevet sont également fixées réglementairement.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 313 €
Familles professionnelles (FAP)	J4X62 — Employés administratifs et commerciaux des transports · tension 1/5 (Très faible) J5X40 — Agents d'exploitation du transport · tension 3/5 (Modérée) J5X80 — Techniciens d'exploitation et d'administration des transports · tension 4/5 (Élevée) J6X90 — Cadres des transports et du tourisme · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	5 982
Jugés difficiles à recruter	30 %
Emplois saisonniers	22 %
Familles professionnelles (FAP)	J4X62 — Employés administratifs et commerciaux des transports J5X40 — Agents d'exploitation du transport J5X80 — Techniciens d'exploitation et d'administration des transports J6X90 — Cadres des transports et du tourisme

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Sous réserve du respect de certaines conditions, le titulaire du baccalauréat professionnel spécialité « Conduite et gestion des entreprises maritimes - Commerce/plaisance professionnelle » peut se voir délivrer des titres professionnels maritimes. Conformément au décret n° 2015-1575 du 3 décembre 2015, pour être admis à suivre les cursus de formation conduisant à la délivrance de titres professionnels maritimes, tout candidat doit satisfaire aux conditions d'aptitude médicale.

L'aptitude médicale à la navigation permet de s'assurer que les élèves sont médicalement aptes à accomplir leurs tâches courantes en mer et les fonctions qui leur incomberaient en cas d'urgence et ne présentent pas d'affection susceptible d'être aggravée par le service en mer, de les rendre inaptes à ce service ou encore de mettre en danger la santé et la sécurité d'autres personnes à bord. Une visite médicale d'aptitude médicale à la navigation est ainsi requise avant l'entrée dans la profession de marin ; avant le premier embarquement ; avant toute entrée en formation maritime et avant l'expiration du certificat d'aptitude médicale à la navigation le cas échéant.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

La spécialité « conduite et gestion des entreprises maritimes - commerce/plaisance professionnelle » de baccalauréat professionnel est délivrée aux candidats ayant passé avec succès l'examen défini par l'arrêté du 11 juillet 2019 portant création de la spécialité « conduite et gestion des entreprises maritimes - commerce/plaisance professionnelle » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance, conformément aux dispositions des articles D. 337-67 à D. 337-88 du code de l'éducation.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Conformément à l'article D337-93 du Code de l'éducation, le jury est désigné par le ministre chargé de la mer. Il est

présidé par un enseignant-chercheur ou un professeur en chef ou général de l'enseignement maritime et comprend des enseignants intervenant dans les formations professionnelles maritimes.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 000 €
Selon la branche	5 590 € – 10 191 €
Prise en charge	Branches concernées
8 000 €	Valeur par défaut · 209 branches
10 191 €	CPNE Travail Temporaire
10 000 €	CPNEFP de l'enseignement privé indépendant
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie
5 590 €	CPNEFP du Transport Maritime

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2029
Date de dernière délivrance possible	30/12/2034

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP2841

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://formations.mer.gouv.fr/formation-initiale-68#summary-target-1>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40092/>

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	2
Organismes gestionnaires (CFA)	1
Organismes formateurs	2
Régions couvertes	1
Départements couverts	1
Organismes certifiés Qualiopi	2
Sessions	de 07/2026 à 07/2029

